

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 24 août 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution d'une régie et de sous-régies de recettes et d'avances auprès du service historique de la défense relevant de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

Du 21 mai 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution d'une régie et de sous-régies de recettes et d'avances auprès du service historique de la défense relevant de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

Du 21 mai 2012

NOR D E F F 1 2 2 3 7 0 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 4 mars 2008 (JO n° 61 du 12 mars 2008, texte n° 39 ; signalé au BOC 15/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 125 du 31 mai 2012, texte n° 13 ; signalé au BOC 36/2012.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 21 mai 2012, l'arrêté du 4 mars 2008 modifié portant institution d'une régie et de sous-régies de recettes et d'avances auprès du service historique de la défense relevant de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives est modifié comme suit :

À l'article 3., les mots : « 132 200 euros » sont remplacés par les mots : « 153 200 euros ».